

Arrêté fédéral approuvant la gestion du Tribunal fédéral, du Tribunal fédéral des assurances et du Tribunal pénal fédéral en 2004

du 7 juin 2005

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les rapports du Tribunal fédéral, du Tribunal fédéral des assurances et du Tribunal pénal fédéral, en date respectivement du 14 février 2005¹, du 21 janvier 2005² et du 1^{er} mars 2005³,

arrête:

Art. 1

La gestion du Tribunal fédéral, du Tribunal fédéral des assurances et du Tribunal pénal fédéral en 2004 est approuvée.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 1^{er} juin 2005

Le président: Bruno Frick
Le secrétaire: Christoph Lanz

Conseil national, 7 juin 2005

La présidente: Thérèse Meyer
Le secrétaire: Christophe Thomann

¹ Non publié dans la FF.

² Non publié dans la FF.

³ Non publié dans la FF.

